

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30/01/2025

MUSIQUE ET RÉPUBLIQUE - DE LA RÉVOLUTION AU FRONT POPULAIRE

26 mars-14 juillet 2025 | Archives nationales | Paris - hôtel de Soubise (entrée gratuite)

Inauguration presse le 25 mars 2025 à 10h

L'exposition *Musique et République, de la Révolution au Front populaire* — organisée de mars à juillet 2025, par les Archives nationales avec le concours du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris — souhaite mettre en lumière les liens entre la musique et la construction de la République.

De la Révolution, qui organise de nouvelles institutions et utilise **la musique pour fonder un sentiment patriotique**, au Front populaire de 1936, qui fait le pari de **l'émancipation sociale du citoyen** par l'accès aux loisirs et à la culture, la formation et la pratique musicale permettent à la fois le partage d'un patrimoine sonore commun et l'expression personnelle, parfois subversive.

Les Archives nationales retracent l'histoire de cette rencontre entre le citoyen et la musique. Des partitions inédites retrouvées dans les fonds des Archives nationales, des instruments de musique étonnants ou oubliés, des correspondances politiques, des commandes passées à des compositeurs prestigieux et de nombreux autres documents, racontent une histoire mouvementée : celle d'un siècle et demi de production, d'éducation et de pratique musicales, envisagées en regard de l'idée républicaine.

L'exposition est organisée en **trois parties chronologiques**.

La révolution de la musique

Dès 1789, les révolutionnaires se saisissent de la musique pour fonder **un nouvel univers sonore : celui de la République**. Le tout jeune État encourage la composition d'hymnes, de chants et de marches à la gloire de la patrie et du nouveau régime : le 27 prairial an II (soit le 15 juin 1794), le Comité de Salut public « *appelle les poètes à célébrer les principaux événements de la Révolution française ; à composer des hymnes et des poésies patriotiques* ».

Tout un répertoire se forme et se transmet alors, notamment grâce aux **fêtes révolutionnaires**. La pratique change : la place des instruments à cordes baisse, au profit des cuivres et bois, dont le son porte beaucoup mieux en extérieur. Certaines œuvres comme *La Marseillaise* ou *Le Chant du départ* connaissent un succès aussi fulgurant que durable, tandis que d'autres témoignent de l'adaptation de leurs auteurs aux changements politiques.

La réorganisation de la formation musicale

En supprimant les maîtrises religieuses, la Révolution démantèle les principales structures de formation musicale existant sous l'Ancien Régime. L'enseignement est réorganisé progressivement, en partant du sommet : à Paris, la loi du 16 thermidor an III (3 août 1795) fonde le **Conservatoire national de musique, qui ouvre ses portes en 1796**. Il doit former des artistes pour glorifier les vertus de la République au service des armées, lors des fêtes nationales et dans les théâtres publics.

Au XIX^e siècle, le Conservatoire se concentre sur sa mission formatrice. La mise en place d'un réseau d'écoles publiques contrôlées par l'État commence en 1826, avec la création des premières succursales à Lille et Toulouse. Le réseau est complété par la III^e République avec la naissance des écoles nationales, en 1884.

La musique au service du renforcement de la cohésion nationale

La pratique musicale se démocratise et les méthodes d'apprentissage se multiplient au fur et à mesure que la pédagogie évolue et accompagne les innovations concernant les instruments. À la fin du XIX^e siècle, la jeune et fragile III^e République tente de fonder une cohésion nationale autour du souvenir de 1789. **La Marseillaise, chant bien connu hérité de la Révolution, devient hymne national en 1879**, et le 14 juillet est décrété jour de fête nationale, en 1880.

Durant la Première Guerre mondiale, la lutte pour l'idéal républicain de liberté se confond avec l'élan patriotique de défense de la nation. À l'arrière, **la création musicale est inspirée par la guerre** : chants populaires et marches héroïques glorifient le patriotisme des poilus et entretiennent le sentiment national.

Après la victoire du Front populaire en 1936, l'État manifeste la volonté de **démocratiser l'accès à la culture**. Cela se traduit par le renforcement des structures d'enseignement et de production musicale et de la place de la musique dans l'éducation générale, ainsi que la promotion des activités musicales de loisirs. La musique illustre alors l'émancipation populaire.

Commissariat scientifique

- **Marie Ranquet**, conservatrice en chef du patrimoine aux Archives nationales
- **Sophie Lévy**, responsable des archives au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

Commissariat technique

- **Christophe Barret**, chargé d'expositions au département de l'Action culturelle et éducative des Archives nationales.

Autour de l'exposition

- **Conférences et concerts**
Un cycle de conférences-concerts sera proposé en partenariat avec différentes formations musicales (Musique des Gardiens de la paix, ensembles de conservatoires...)
Un grand concert sera organisé le 13 juillet.
Plus d'informations à venir à cette adresse : <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/evenements/musique-et-republique>
- **Catalogue de l'exposition**
Musique et République. De la Révolution au Front populaire - Éditions Snoeck (30 € - 168 pages). ISBN : 978-2-86000-393-3

Archives nationales

60, rue des Francs-Bourgeois
Métro : Hôtel-de-Ville (ligne 1), Rambuteau (ligne 11), Arts et Métiers (ligne 3).
Bus : lignes 29 et 75, arrêt « Archives-Haudriettes »
ou « Archives-Rambuteau ».

Entrée libre et gratuite
Ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 17 h 30
Samedi et dimanche de 14 h à 19 h
Fermé le mardi et le 1^{er} mai

À propos des Archives nationales

Les Archives nationales, établissement du ministère de la Culture, sont le plus grand centre d'archives d'Europe. Mémoire de la France, elles conservent et communiquent aux publics les archives de l'État depuis le Moyen Âge, celles des notaires parisiens et des archives privées d'intérêt national. Elles contribuent à la connaissance de l'histoire et au partage des valeurs citoyennes auprès du grand public, en particulier des plus jeunes, par leurs expositions, publications et autres activités de médiation.

À propos du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

Créé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est le premier établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques. Ses nombreux partenariats internationaux et la renommée de ses professeurs et anciens étudiants en font une référence internationale. Le Conservatoire mène une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics, grâce à une riche programmation de concerts, spectacles de danse, conférences, cours et colloques, gratuits et ouverts à tous. Le Conservatoire trouve ainsi naturellement sa place dans l'archipel formé avec la Philharmonie de Paris et la Cité de la Musique, La Villette et le Centre national de la danse (CND), où création, interprétation, recherche et transmission se mêlent pour constituer un ensemble unique en Europe. L'établissement accueille près de 1 400 étudiants.

Contact presse Archives nationales

communication.archives-nationales@culture.gouv.fr

Tél. : 01 40 27 64 73 ou 01 75 47 23 36.